



# Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

*Provisoire*

**6033<sup>e</sup>** séance

Vendredi 5 décembre 2008, à 15 heures  
New York

---

|                    |                                                           |                         |
|--------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Jurica . . . . .                                       | (Croatie)               |
| <i>Membres :</i>   | Afrique du Sud. . . . .                                   | M. Kumalo               |
|                    | Belgique . . . . .                                        | M. Grauls               |
|                    | Burkina Faso . . . . .                                    | M. Kafando              |
|                    | Chine . . . . .                                           | M. La Yifan             |
|                    | Costa Rica . . . . .                                      | M. Weisleder            |
|                    | États-Unis d'Amérique. . . . .                            | M <sup>me</sup> DiCarlo |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                            | M. Churkin              |
|                    | France . . . . .                                          | M. Lacroix              |
|                    | Indonésie . . . . .                                       | M. Kleib                |
|                    | Italie . . . . .                                          | M. Terzi di Sant'Agata  |
|                    | Jamahiriya arabe libyenne . . . . .                       | M. Dabbashi             |
|                    | Panama . . . . .                                          | M. de Vengoechea        |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . | M <sup>me</sup> Pierce  |
|                    | Viet Nam . . . . .                                        | M. Bui The Giang        |

## Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 13 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/705)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Bosnie-Herzégovine**

#### **Lettre datée du 13 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/705)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Bosnie-Herzégovine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, à la table du Conseil.

*M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, est escorté à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Nikola Špirić.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, à M. Miroslav Lajčák, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite le Haut-Représentant à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2008/705, qui contient une lettre datée du 13 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le trente-quatrième rapport sur l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2008/732, qui contient une lettre datée du 25 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport sur les activités de la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Miroslav Lajčák, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Lajčák** (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de me donner la possibilité de présenter mon troisième rapport depuis que j'ai pris mes fonctions de Haut-Représentant en juillet 2007. J'espère que cette mise à jour permettra aux membres du Conseil de mieux cerner la situation d'ensemble en Bosnie-Herzégovine, et de mieux comprendre où nous en sommes et quels sont les défis auxquels nous allons être confrontés durant la période à venir.

Lorsque je me suis adressé au Conseil en mai dernier, la Bosnie-Herzégovine avait, après de longs retards et de vastes efforts de la communauté internationale, adopté les lois attendues de longue date sur la réforme de la police, condition essentielle à remplir pour que le pays signe l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. La signature de l'Accord de stabilisation et d'association le 16 juin dernier a été un jalon important pour la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. C'est la toute première relation contractuelle établie entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne. C'est l'occasion pour le peuple de Bosnie-Herzégovine de mettre son histoire tragique récente derrière lui et de bâtir un avenir pacifique et prospère au sein de l'Union européenne.

Cependant, malgré les progrès accomplis sur le front euro-atlantique, la situation politique reste difficile car les défis fondamentaux et anciens qui se posent à la Bosnie-Herzégovine subsistent. On ne comprend toujours pas suffisamment la nécessité de

nouer un dialogue, de faire des compromis, et de faire la moitié du chemin, de façon que le pays puisse avancer. Évidemment, il est réconfortant de constater que cela n'a pas eu d'impact sur les conditions de sécurité qui restent stables. Cependant, les préoccupations nationalistes et ethniques continuent de prendre le pas sur les questions qui sont vraiment importantes, à savoir les questions euro-atlantiques.

Il en résulte que la signature de l'Accord de stabilisation et d'association, les progrès vers une libéralisation des visas avec l'Union européenne et la décision de l'OTAN d'intensifier le dialogue avec la Bosnie-Herzégovine en vue de son adhésion n'ont pas entraîné le changement d'approche dont nous avons besoin ni l'élan si nécessaire aux réformes.

Au cours des derniers mois, nous avons constaté que la rhétorique nationaliste et négative continue chez toutes les parties à être la règle plutôt que l'exception. Il y a eu de nombreuses attaques contre l'Accord de paix de Dayton, aussi bien contre l'État et ses structures que contre l'existence de la Republika Srpska en tant que l'une des deux entités de la Bosnie-Herzégovine. De telles attitudes ont une incidence directe sur la situation politique en sapant la confiance entre les ethnies et en rendant les compromis encore plus difficiles. Cela ralentit inutilement l'avancée de la Bosnie-Herzégovine vers l'intégration euro-atlantique. Les élections municipales en octobre ont durci encore plus les positions de toutes les parties.

J'aimerais vous donner quelques exemples concrets. Au cours des derniers mois, les autorités de la Republika Srpska ont à plusieurs reprises attaqué les institutions, les compétences et les lois de l'État. Des informations détaillées sont données à ce sujet dans le rapport que j'ai présenté au Conseil (S/2008/705, annexe). À la mi-octobre, l'Assemblée nationale de la Republika Srpska a réaffirmé ses conclusions de février 2008 selon lesquelles elle considère que cette entité, la Republika Srpska, a le droit d'organiser un référendum sur la sécession d'avec l'État de Bosnie-Herzégovine.

Certains se sont également livrés à des jeux politiques au détriment direct de l'état de droit, le Gouvernement de la Republika Srpska niant officiellement l'obligation qui incombe aux organes administratifs de cette entité de coopérer avec les organes judiciaires et policiers de l'État, en particulier dans un cas où ces organes étaient en train de mener une enquête préliminaire concernant certains contrats

octroyés par le Gouvernement de la Republika Srpska. Bien que la Republika Srpska ait fini, après de trop longues semaines, par s'exécuter dans ce cas précis, ces obstacles sont sérieux et méritent de retenir toute notre attention, étant donné que l'état de droit est un des piliers d'un État démocratique. À cet égard, toutes les personnes et toutes les institutions de Bosnie-Herzégovine doivent coopérer avec les autorités policières et judiciaires de l'État sans condition.

Les difficultés que mon bureau a rencontrées avec la Republika Srpska à maintes reprises en ce qui concerne la coopération avec le Haut-Représentant, conformément à l'annexe 10 de l'Accord de paix de Dayton sont également une source de préoccupation. Le refus à plusieurs reprises de remettre des documents demandés va encore une fois à l'encontre d'un principe très clair, à savoir le respect et l'exécution des obligations juridiques découlant de l'Accord de paix de Dayton.

L'action pénale engagée récemment par le Gouvernement de la Republika Srpska contre un certain nombre de fonctionnaires locaux et internationaux, notamment mon adjoint principal, pour complot présumé en vue de détruire cette entité, est un autre exemple de ces difficultés. Il s'agit là d'une entrave à l'action du Bureau du Haut-Représentant en particulier et à celle de la communauté internationale dans son ensemble. À cet égard, j'aimerais rappeler au Conseil que mon bureau a employé des citoyens de 37 pays au cours des treize dernières années. C'est leur engagement, mais également celui d'autres pays, qui a permis de progresser en Bosnie-Herzégovine, et il est de notre responsabilité de ne pas permettre que le travail du Bureau du Haut-Représentant soit remis en cause.

Mais les obstacles et la rhétorique négative émanent de toutes les parties. Plus particulièrement, un membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, Haris Silajdzic, a poursuivi d'une manière constante ses propres intérêts politiques en utilisant son bureau et des instances internationales telles que l'Assemblée générale des Nations Unies pour contester le droit de la Republika Srpska d'exister. Son refus de respecter l'arrangement constitutionnel relatif à la Bosnie-Herzégovine a encore été reconfirmé dans sa lettre récente aux chefs d'État de l'Union européenne et des pays de l'OTAN. Une telle attitude ne fait que contribuer aux soupçons de la Republika Srpska envers la Bosnie-Herzégovine et n'aidera pas le pays.

Tous ces événements et le climat politique négatif ont eu une incidence négative très nette sur les réformes. En particulier, depuis le début de la campagne pour les élections municipales l'été dernier, peu de progrès ont été faits dans la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions qui ont été fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix pour permettre la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et la transition vers un engagement plus fort de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. On a également constaté très peu de progrès dans le domaine des priorités pour le Partenariat européen.

Les institutions d'État ont particulièrement souffert dans cet environnement. L'Assemblée parlementaire n'a de toute évidence pas travaillé suffisamment et n'a adopté que 22 nouvelles lois au cours des deux premières années de son mandat. Le Conseil des ministres et la présidence ont également souffert de ces tensions et de ce manque de confiance entre les ethnies.

J'aimerais souligner que, pour progresser vers l'intégration euro-atlantique, la Bosnie-Herzégovine devra changer sa façon de faire de la politique. La politique du « jeu à somme nulle » devra être remplacée par une politique fondée sur le compromis dans le cadre de laquelle chaque partie doit être prête à faire la moitié du chemin. Je ne saurais trop insister sur ce point. C'est indispensable pour un pays stable et tourné vers l'avenir.

Cependant, même s'il est clair que la situation politique en Bosnie-Herzégovine demeure difficile et fragile, il est également important de souligner que des signes encourageants sont apparus ces dernières semaines. Le 8 novembre, les présidents des plus grands partis bosniaque, serbe de Bosnie et croate de Bosnie, se sont mis d'accord sur une déclaration commune portant sur un certain nombre de questions, dont beaucoup sont très importantes pour l'avenir du pays. Les trois partis politiques se sont mis d'accord sur la voie à suivre pour atteindre les objectifs fixés concernant la transition entre le Bureau du Haut-Représentant et un engagement plus fort de l'Union européenne, ainsi que sur la réforme constitutionnelle et un recensement de la population. Un grand nombre de ces questions, y compris les deux dernières, ont été des obstacles politiques pendant des mois, voire des années.

C'est donc un accord positif et il a été accueilli à juste titre avec satisfaction par les ministres des

affaires étrangères de l'Union européenne le 10 novembre et par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix le 20 novembre. Dans l'ensemble, la déclaration commune offre la possibilité de sortir de l'impasse politique actuelle. Il est désormais important que les propositions contenues dans cette déclaration commune prennent une forme concrète et soient adoptées par les institutions compétentes de la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, la décision du Conseil des ministres, peu après l'accord, d'aborder concrètement sur ces questions est encourageante. Le rôle de la communauté internationale devrait être d'appuyer les efforts des dirigeants politiques en Bosnie-Herzégovine. En fin de compte, le compromis et le consensus internes représentent la meilleure, si ce n'est la seule, façon d'avancer pour la Bosnie-Herzégovine.

L'arrestation de Radovan Karadžić en juillet a été un autre événement important durant la période à l'examen. Cette arrestation ainsi que celle un peu plus tôt de Stojan Župljanin, auxquelles les services de maintien de l'ordre de Bosnie-Herzégovine ont contribué, sont le signe que la Bosnie-Herzégovine est disposée à progresser sur ce point. Le pays a également fait des efforts considérables pour coopérer de manière satisfaisante avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

L'économie est un autre domaine auquel j'aimerais faire référence. La Bosnie-Herzégovine va, comme la plupart des pays, faire face à des difficultés importantes sur le plan économique en 2009. Tous les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine en ont conscience et se sont montrés prêts à prendre des mesures pour remédier à la situation. En novembre, le Conseil des ministres a décidé de porter la garantie des dépôts bancaires à 10 000 euros. En deuxième lieu, l'État et les entités ont intensifié leurs efforts pour mieux coordonner leurs politiques budgétaires.

Malgré ces bonnes nouvelles, nous ne devons pas perdre de vue la situation d'ensemble. Les mesures positives que nous avons vues ces dernières semaines peuvent être facilement remises en cause par de nouvelles déclarations négatives et par des actions unilatérales de la part de dirigeants politiques, quels qu'ils soient.

Ma première tâche, au cours de la période couverte par le rapport, a été d'aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à atteindre les cinq objectifs et les deux conditions nécessaires pour permettre la

fermeture du Bureau du Haut-Représentant et la transition vers un bureau renforcé du Représentant spécial de l'Union européenne (UE).

Comme vous vous en souviendrez, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a énoncé, en février dernier, cinq objectifs qui devront être réalisés par les autorités de Bosnie-Herzégovine. Ces cinq objectifs sont, premièrement, un règlement acceptable et durable de la question de la répartition des biens publics; deuxièmement, un règlement acceptable et durable de la question des biens militaires; troisièmement, l'application complète de la sentence définitive du Tribunal d'arbitrage sur Brcko; quatrièmement, la viabilité fiscale et cinquièmement, l'ancrage de l'état de droit.

Outre ces objectifs, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a décidé que deux conditions devaient être remplies : la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne et une évaluation favorable par le Comité directeur de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Bien que tous ces domaines de réformes prioritaires aient été définis il y a quelque temps, et que les autorités de Bosnie-Herzégovine les aient auparavant tous reconnus comme des obligations, la réalisation de ces objectifs n'a pas été facile. Le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix s'est réuni deux fois depuis ma dernière allocution ici en mai : une première fois les 25 et 26 juin, puis tout récemment, les 19 et 20 novembre. Dans l'ensemble, le Conseil de mise en œuvre de la paix a estimé qu'on avait progressé dans l'établissement des conditions nécessaires pour remplacer le Bureau du Haut-Représentant par un Représentant spécial de l'Union européenne, mais les autorités de Bosnie-Herzégovine ont encore beaucoup à faire pour achever ces travaux.

Lors de la réunion du Conseil de mise en œuvre de la paix les 19 et 20 novembre, les membres du Conseil ont souligné que de nouveaux efforts étaient particulièrement requis pour résoudre les questions relatives aux biens publics et militaires et au futur statut du district de Brcko avant que le Conseil ne puisse prendre de décision sur le transfert d'autorité du Haut-Représentant au Représentant spécial de l'UE. Il est convenu de travailler activement à ces deux questions dans les semaines et les mois à venir, en appuyant le Bureau du Haut-Représentant afin de parvenir à des solutions d'ici le printemps. Cela ne sera

pas facile, mais c'est une condition nécessaire à la transition, selon l'avis de tous les membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Par conséquent, le Bureau du Haut-Représentant continuera à exercer son mandat conformément à l'Accord de paix de Dayton pendant une partie de 2009.

La prochaine réunion du Conseil de mise en œuvre de la paix, lors de laquelle l'avenir du Bureau du Haut-Représentant sera examiné, aura lieu les 25 et 26 mars 2009. La récente réunion du Conseil de mise en œuvre de la paix a aussi marqué le début de ses discussions sur l'architecture globale du futur engagement de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine.

Toutes les capitales des pays membres du Conseil de mise en œuvre de la paix s'accordent à penser que, pour remplir notre mission, nous devons nous concentrer pleinement sur notre réengagement dans le pays. À cet égard, notre première priorité sera d'appliquer le programme de travail du Bureau du Haut-Représentant; mais il est clair en même temps que la communauté internationale et en particulier l'Union européenne vont devoir commencer à se préparer à l'étape suivante.

Cette approche et le fait que l'Union européenne est prête à assumer un rôle accru en Bosnie-Herzégovine après la fermeture du Bureau du Haut-Représentant ont été salués par le Conseil de mise en œuvre de la paix. Il est maintenant important que l'UE mette en place une stratégie détaillée et convaincante en prévision de la transition car cela facilitera grandement la prise de décision sur la transition et sur la façon d'aborder l'avenir.

Le 10 novembre, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont clairement signalé leur détermination à avancer dans cette direction, et ont salué un rapport commun du Haut-Représentant Solana et du Commissaire Rehn sur la façon de consolider l'engagement de l'UE en Bosnie-Herzégovine à l'avenir. Ce rapport servira de base à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine dans les semaines et les mois à venir.

Je souligne une fois de plus combien il importe que la communauté internationale accorde à la Bosnie-Herzégovine l'attention qu'elle mérite. L'intérêt accordé récemment au pays a abouti à une série de discussions de haut niveau sur la Bosnie-Herzégovine

et à plusieurs visites de haut niveau dans la pays, qui ont clairement porté ses fruits. Il ne fait pas de doute que cela a contribué à l'accord politique auquel sont parvenus les principaux partis politiques le 8 novembre. Il est important que l'ONU, l'Union européenne et la communauté internationale dans son ensemble assurent un véritable suivi : nous avons des responsabilités en Bosnie-Herzégovine et nous devons les assumer.

Enfin, je considère l'adoption de la résolution 1845 (2008) du Conseil de sécurité, le 20 novembre 2008, qui proroge d'un an le mandat de l'opération Althéa de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR Althéa), comme un autre engagement fort et comme un signe d'unité de la communauté internationale, ce dont je me félicite. On peut dire que la présence de l'EUFOR Althéa est bien accueillie par les trois peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine.

La nouvelle résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'opération Althéa, ainsi que l'engagement pris par les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'Union européenne le mois dernier de maintenir l'EUFOR à son niveau actuel, est un aspect important de la stratégie globale de l'UE en Bosnie-Herzégovine. Dès que la situation politique le permettra, l'EUFOR Althéa sera transformée en une mission militaire plus réduite à caractère consultatif.

À l'avenir, il est important pour garantir des progrès, que nous maintenions l'élan que nous avons acquis ces dernières semaines. Permettez-moi de souligner une fois de plus que la communauté internationale dans son ensemble doit continuer à accorder l'attention nécessaire à la Bosnie-Herzégovine. C'est ainsi que nous pouvons aider le pays à garantir la stabilité politique et le progrès vers l'intégration euro-atlantique.

Il est également important de prendre acte de l'atmosphère plus positive des dernières semaines et de tirer parti de la volonté naissante de compromis. Cette bonne volonté est fragile. Il est donc d'autant plus important qu'elle soit préservée afin d'aboutir aux résultats concrets qui sont nécessaires.

Renforcer notre engagement est le meilleur moyen de mener à bien le programme de travail du Bureau du Haut-Représentant et de progresser vers un plus fort engagement de l'Union européenne dans le pays. Cependant, nous devons voir au-delà de nos activités quotidiennes et planifier l'accession future de

l'UE à un rôle de premier plan. Dans les semaines et les mois à venir, l'Union européenne travaillera énergiquement à l'élaboration d'une stratégie cohérente et solide en prévision de la période qui suivra la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et les difficultés continues qu'elle présentera. La transition ne se limite pas aux questions administratives liées au transfert d'autorité du Bureau du Haut-Représentant au Représentant spécial de l'UE : elle consiste bien plutôt à assurer une stabilité durable en Bosnie-Herzégovine.

Il y a deux semaines, nous avons célébré le treizième anniversaire de la signature de l'Accord de paix de Dayton. Dans ce contexte, nous devons veiller à ce que la nature et le niveau de notre engagement soient suffisants pour un pays qui se trouve dans une phase de redressement après la guerre et d'intégration européenne. La situation à laquelle nous voulons tous aboutir est claire : la Bosnie-Herzégovine doit devenir un État pacifique et viable engagé sur la voie de l'intégration européenne. Les citoyens de Bosnie-Herzégovine méritent un avenir européen. Ils doivent être pleinement convaincus que nous sommes ici pour les aider maintenant, et que nous resterons à leurs côtés jusqu'au bout pour mener la tâche à bien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lajčák pour son exposé. Je donne maintenant la parole à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine.

**M. Špirić** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque; interprétation assurée par la délégation*) : C'est un grand honneur et un grand privilège que de faire part au Conseil de sécurité de mes opinions concernant les résultats atteints à ce jour en Bosnie-Herzégovine et des difficultés qui demeurent.

Malgré les différentes évaluations internationales et nationales que l'on peut entendre concernant les progrès en Bosnie-Herzégovine, j'estime que 2008 a été une année positive. En 2008, nous avons signé l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, engagé des négociations sur un assouplissement du régime des visas et approfondi notre dialogue avec l'OTAN. Nous ne sommes pas loin d'achever nos négociations avec l'Organisation mondiale du commerce concernant l'adhésion à cette Organisation.

Nous avons également réussi à maintenir la stabilité macroéconomique. Le taux de croissance moyenne du produit national brut au cours des trois

dernières années a été d'environ 6 %. Les salaires ont augmenté ainsi que les retraites, l'emploi et les réserves en devises.

Le problème réel auquel nous sommes toujours confrontés est le déficit élevé du commerce extérieur. Cependant, il faut reconnaître que c'est un problème commun à tous les pays en transition jusqu'à ce que leurs économies deviennent concurrentielles sur le marché de l'Union européenne (UE). Et sur ce point, nous sommes sur la bonne voie.

Mis à part les réformes, les défis que nous devons relever en 2009 et après sont les conséquences de la crise économique et financière mondiale. Même si l'on ignore encore la profondeur de cette crise, et que les évaluations tendent à indiquer que la Bosnie-Herzégovine n'en ressentira pas les conséquences directes, il est certain que ses retombées toucheront mon pays. À cet égard, tous les niveaux de gouvernement – l'État, les entités et les cantons –, ont trouvé une réponse unifiée et ont parlé d'une seule voix sur la question, préservant ainsi avec succès, du moins pour le moment, la confiance durablement acquise des citoyens dans les banques commerciales. En raison des différences internes et de l'existence de visions différentes au sein de la Bosnie-Herzégovine, la crise économique et financière mondiale pourrait entraîner une baisse importante de la croissance économique. C'est pourquoi nous travaillons dur sur différents scénarios possibles afin de répondre au mieux aux défis posés par cette crise.

Je suis heureux de voir que les économies mondiales les plus développées et les pays membres de l'UE recherchent une réponse commune face à ces défis. Je crois qu'il ne serait pas bon de laisser les économies fragiles des Balkans occidentaux, y compris la Bosnie-Herzégovine, chercher seuls des solutions individuelles. Je crois que les défis posés par la crise économique et financière mondiale aux pays des Balkans ne peuvent être résolus que par une approche combinée, bien organisée.

Depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité, le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine a tenu 18 sessions ordinaires et 6 sessions thématiques et a adopté un certain nombre de lois, stratégies et décisions importantes. À ce propos, je voudrais en particulier relever la loi sur la réforme de la police, la loi relative aux voies publiques, la loi sur l'aviation, la loi concernant l'Agence pour les services de navigation aérienne, la loi concernant l'Agence pour le

développement de la société de l'information et bien d'autres.

Nous avons adopté un certain nombre de stratégies et plans d'action, par exemple la Stratégie de gestion intégrée des frontières, la Stratégie d'asile et d'immigration et le plan d'action 2008-2011 y afférent, le plan d'action concernant la mise en œuvre de l'Accord intérimaire et le plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations découlant de l'Accord de stabilisation et d'association, le plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations découlant du Partenariat européen, enfin, le document initial relatif au dialogue intensifié avec l'OTAN.

Pour ce qui est des négociations ayant trait à la libéralisation du régime des visas, je voudrais informer le Conseil de sécurité que le Conseil des ministres, immédiatement après l'ouverture des négociations, a établi un groupe de travail pour les négociations. Une fois la feuille de route remise, nous avons chargé le groupe de travail de rédiger un plan d'action de mise en œuvre le plus rapidement possible, et ce plan a été adopté à la 57<sup>e</sup> séance, tenue le 29 juillet 2008.

Le groupe de travail s'est acquitté de sa première obligation concernant le rapport de préparation opérationnelle dans les délais prescrits. Nous avons récemment reçu le rapport de la Commission européenne, qui est actuellement analysé par les institutions responsables. Nous sommes d'avis que, d'ici à la fin 2009 ou le début 2010, les citoyens de la Bosnie-Herzégovine pourront bénéficier des avantages de l'inscription sur la liste blanche de Schengen.

Le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine a commencé à tenir des sessions thématiques consacrées à l'intégration européenne qui se sont révélées très utiles. Nous avons utilisé ces sessions pour adopter une série de décisions et de plans d'action importants, et nous avons régulièrement analysé nos obligations à ce titre et surveillé leur application. La dernière session thématique s'est déroulée en présence des premiers ministres des entités. Nous avons conclu que le Conseil des ministres tiendrait des sessions thématiques sur l'intégration européenne au moins une fois par mois, et qu'au moins une fois tous les trois mois les premiers ministres des entités y participeraient.

Le Conseil des finances publiques de la Bosnie-Herzégovine est devenu opérationnel et a tenu trois sessions à ce jour. Grâce à cet organe, le projet de budget des institutions du pays a pu être établi dans les

délais voulus et transmis pour adoption à la présidence de la Bosnie-Herzégovine, qui propose officiellement le budget conformément à la Constitution.

Je tiens à observer ici que c'est la première fois depuis Dayton que les conditions ont été réunies pour permettre l'adoption, avant le 31 décembre de l'année en cours, du budget de l'année suivante par l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine. Le fonctionnement efficace du Conseil des finances publiques nous a permis de mener une politique budgétaire responsable en vue de réduire les dépenses publiques. Étant donné tout ce qui précède, j'ai beaucoup de mal à accepter les évaluations selon lesquelles l'année n'a pas été bonne pour la Bosnie-Herzégovine, même si nous avons été effectivement confrontés à des problèmes et à des défis que nous n'avons pas réussi à résoudre.

Lors de la réunion du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, le 27 février 2008, les pays membres ont fixé cinq objectifs à atteindre par les autorités de Bosnie-Herzégovine avant que le Bureau du Haut-Représentant ne passe le relais, à savoir : résolution acceptable et durable concernant les biens publics, résolution acceptable et durable concernant les biens meubles du secteur de la défense, mise en œuvre de la sentence arbitrale relative à Brcko, viabilité des finances publiques et ancrage de l'état de droit. Ils ont aussi fixé deux conditions à remplir : signature de l'Accord de stabilisation et d'association et évaluation positive de la situation en Bosnie-Herzégovine par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Jusqu'à présent, comme nous l'avons déjà indiqué, nous avons signé l'Accord de stabilisation et d'association et garanti la viabilité des finances publiques. Les objectifs concernant les biens du secteur de la défense et l'état de droit ont été en partie atteints. Le dernier accord conclu par les dirigeants des trois partis politiques – l'Alliance des démocrates sociaux indépendants (SNSD), le Parti d'action démocratique (SDA) et l'Union démocratique croate (HDZ) – à Bosanski Šamac le 8 novembre 2008 a été bien accueilli par Bruxelles. Il constitue une base solide pour la mise en œuvre des conditions et objectifs restants, ce qui permettrait de prendre une décision finale sur la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Je pense qu'il s'agirait là d'une évolution favorable pour la Bosnie-Herzégovine, et j'aimerais

demander l'appui du Conseil en ce sens. À notre avis, continuer à reporter la transition entre le Bureau du Haut-Représentant et le Représentant spécial de l'Union européenne porterait atteinte à la crédibilité des institutions internationales en Bosnie-Herzégovine et entamerait la confiance dans les réformes menées jusqu'à présent, et je crains que cela n'ait pour effet d'annuler complètement les bénéfices de la réforme, déjà ébranlée, du secteur de la justice. Il est difficile d'accepter que l'on dise que la réforme du système judiciaire est rendue crédible par la présence de juges internationaux, particulièrement s'agissant de poursuites intentées dans des affaires liées à la criminalité organisée, alors que pour ainsi dire aucune inculpation n'a abouti à un verdict juridiquement contraignant, comme cela a été le cas dans les affaires Šarović, Čović, Fazlić et autres.

Je suis reconnaissant à la communauté internationale de tout ce qu'elle a fait pour la Bosnie-Herzégovine, et mon avis personnel est que nous aurons toujours besoin de recevoir non seulement d'attention, mais aussi d'assistance. Cette assistance doit être fournie sous forme de services et de conseil, mais pas sous forme de représentants internationaux ayant pouvoir de décision dans nos institutions – essentiellement judiciaires –, jouissant de l'immunité diplomatique, et non soumis à l'obligation de rendre des comptes en cas de mauvaises décisions. Je crois qu'il est très important de souligner à ce stade qu'il n'y a, dans aucun autre pays, qu'en Bosnie-Herzégovine, une présence aussi large des institutions internationales et selon l'évaluation générale de ces institutions, la Bosnie-Herzégovine fait de moins en moins de progrès.

Vu de l'extérieur, l'impression est que 13 ans après Dayton, la Bosnie-Herzégovine représente un poste d'observation international pour le suivi de projets mondiaux dans la région. Selon les évaluations de hauts responsables internationaux, cela ressemble de plus en plus à un cul-de-sac contrôlé. Ce sont là des avertissements durs mais sérieux.

Récemment, nous avons entendu des évaluations qui visent à créer des tensions entre la Republika Srpska et une partie du gouvernement de l'État, tout en oubliant que la Bosnie-Herzégovine est également composée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, dotée des mêmes pouvoirs constitutionnels, où, étant donné la complexité de son organisation et l'accumulation de problèmes internes, une action urgente est requise.

D'après tous les critères et évaluations des institutions financières internationales, la Republika Srpska représente une entité plus stable; elle pourrait être un moteur du développement de la Bosnie-Herzégovine et non pas une menace, comme d'aucuns diraient avec malveillance. La stabilité de la Republika Srpska ne devrait pas être interprétée comme une cause de l'instabilité en Bosnie-Herzégovine. Je ne pense pas que l'on améliore la situation de la Fédération en lançant des accusations contre la Republika Srpska. Nous devrions plutôt tous contribuer à faire de la Fédération un exemple d'entité bien organisée et efficace.

Il est difficile de ne pas être d'accord avec l'appréciation portée par un haut responsable des États-Unis, qui a dit que la Republika Srpska doit être respectée parce qu'elle fait partie de la Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi je voudrais souligner qu'il est extrêmement important que la Republika Srpska et la Fédération soient l'une et l'autre également respectées en tant que parties constituantes de la Bosnie-Herzégovine.

Il va sans dire que la Bosnie-Herzégovine a besoin d'entamer une ère nouvelle. Je veux croire que cette ère nouvelle serait marquée par un esprit d'entente et de compromis. Nous savons que l'année prochaine Bruxelles et l'Union européenne s'intéresseront davantage à la Bosnie-Herzégovine, ce à quoi je suis très favorable. Mais par ailleurs, c'est à nous, en Bosnie-Herzégovine même, de veiller plus attentivement à réaliser une vision commune à l'intérieur du pays, ce qui accélérerait son intégration à l'Union européenne.

Le seul moyen d'y parvenir est d'établir un dialogue ouvert et de discuter de tous les problèmes, car chaque accord conclu en Bosnie-Herzégovine est une invitation à parvenir à un accord plus large et à s'acquitter des obligations afin que le pays s'engage sur la voie de la réussite, ce qui est dans l'intérêt général. Les élites politiques doivent prendre des décisions qui garantiront le développement du système au lieu d'attendre que de vastes changements arrivent en Bosnie-Herzégovine de l'extérieur. J'espère que les messages et les leçons émanant de la présente séance iront dans ce sens.

Enfin, je voudrais remercier le Haut-Représentant Miroslav Lajčák de ses efforts en faveur de la Bosnie-Herzégovine, même si j'aurais souhaité que son rapport soit plus optimiste et moins sélectif.

**M. Lacroix** (France) : Dans mon intervention, je m'exprimerai aussi au nom de l'Union européenne et des pays qui ont souscrit à cette déclaration : l'Albanie, la Croatie, la République de Moldova, le Monténégro et la Turquie.

Je voudrais d'abord remercier le Haut-Représentant pour l'intervention qu'il vient de prononcer et lui dire que nous partageons son analyse sur la situation de la Bosnie-Herzégovine. Je voudrais également l'assurer de notre confiance et du plein soutien de l'Union européenne à ses efforts pour faire respecter les Accords de Dayton/Paris et faire avancer les réformes.

Je voudrais également saluer la présence au Conseil de sécurité de M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine. Nous avons pris note avec satisfaction de l'engagement des autorités de Bosnie-Herzégovine à avancer sur la voie de l'intégration européenne.

Au cours des 13 dernières années, la Bosnie-Herzégovine a réalisé, avec l'appui de l'Union européenne, des réformes essentielles à sa stabilité et sa prospérité. En juin dernier, elle a franchi une étape significative en signant un Accord de stabilisation et d'association qui a confirmé sa vocation à rejoindre l'Union européenne.

La France et l'Union européenne expriment cependant leur préoccupation face au climat politique qui prévaut dans le pays. L'utilisation d'une rhétorique nationaliste attisant les peurs et les divisions et la mise en œuvre de décisions unilatérales par certains responsables remettent en cause les compétences communes et les fondements de l'État. Ces paroles et ces actes compromettent en outre les réformes nécessaires à l'avenir du pays. L'appartenance à l'Union européenne est fondée sur la capacité à surmonter les tragédies de l'histoire, à renoncer à toutes les formes de discrimination et à partager des éléments de souveraineté afin de contribuer au bien commun. L'Union européenne attend des États qui veulent la rejoindre qu'ils démontrent leur pleine adhésion aux valeurs qui la fondent.

Les dirigeants du pays, tant au niveau central qu'à celui des entités, ont une responsabilité à l'égard des citoyens de Bosnie-Herzégovine, dont l'aspiration à rejoindre l'Union européenne ne peut être méconnue. Les actes et les discours qui tendent à remettre en cause la structure fondamentale de l'État, telle que définie par les Accords de Dayton/Paris, qu'ils soient

dirigés contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ou contre l'existence de la Republika Srpska, doivent cesser. Il en va de même des tentatives de remettre en cause l'autorité du Haut-Représentant, tentatives qui sont totalement inacceptables.

Il est temps que les responsables bosniens démontrent, par des actions concrètes, leur volonté d'œuvrer au rapprochement européen de la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne note avec satisfaction l'accord en ce sens intervenu entre trois des principaux partis bosniens. Elle appelle à une concrétisation rapide de ces propositions et invite les forces politiques bosniennes à se rassembler autour de ce projet.

L'Union européenne rappelle son soutien à l'objectif de la transition du Bureau du Haut-Représentant vers une présence renforcée de l'Union européenne. Le Conseil pour la mise en œuvre de la paix a énoncé cinq objectifs et deux conditions nécessaires pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, et l'Union européenne appelle les autorités bosniennes à intensifier leurs efforts afin de remplir l'ensemble de ces objectifs et de ces conditions.

L'Europe demeure aussi engagée à travers l'opération EUFOR Althéa – la force multinationale de stabilisation dirigée par l'Union européenne –, dont le mandat a été renouvelé à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 20 novembre dernier, et aussi par la Mission de police de l'Union européenne.

Pour finir, je voudrais souligner la détermination de l'Union européenne à renforcer son engagement en Bosnie-Herzégovine et à prendre ses responsabilités, en utilisant l'ensemble des instruments à sa disposition.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais, à mon tour, souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant, M. Lajčák, qui est de nouveau parmi nous aujourd'hui. Nous le remercions pour son rapport très complet et saluons le travail qu'il a réalisé en sa qualité de Haut-Représentant. Je souhaite également la bienvenue au Conseil aujourd'hui à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine.

Les États-Unis se félicitent des progrès réalisés ces dernières années par la Bosnie-Herzégovine, notamment la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Mon pays a

accordé une vive attention et des ressources considérables à la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine depuis le conflit des années 90, et nous sommes résolus à aider le peuple bosniaque à se diriger vers un avenir pacifique et prospère.

Nous nous félicitons de l'évolution positive signalée par le Haut-Représentant depuis son dernier rapport, surtout pour ce qui est des objectifs fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix en février dernier. Nous saluons tout particulièrement les travaux réalisés par le Haut-Représentant et ses collègues pour faciliter la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions nécessaires à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Nous partageons cependant les graves préoccupations soulevées par le Haut-Représentant concernant des faits politiques nouveaux qui ont empêché que l'on continue à progresser dans la réalisation de ces objectifs. Nous avons constaté une escalade marquée des discours nationalistes nuisibles à l'unité; nous avons vu des institutions nationales, qui sont nécessaires au pays pour progresser en vue d'adhérer à l'Union européenne et à l'OTAN, attaquées et affaiblies; et nous avons été les témoins de tentatives troublantes de revenir sur des réformes positives prises ces 13 dernières années – les réformes mêmes qui avaient conduit l'Union européenne et l'OTAN à ouvrir leurs portes à une adhésion possible de la Bosnie.

La tentative récente du Gouvernement de la Republika Srpska d'engager des poursuites pénales contre des responsables locaux et internationaux qui s'acquittent de leurs obligations professionnelles est inacceptable et scandaleuse et soulève des questions troublantes sur l'attachement de la Republika Srpska à l'état de droit. Ces responsables continueront de bénéficier de notre plein appui dans l'accomplissement de leur tâche importante qui consiste à mettre en œuvre l'Accord de Dayton et à faire avancer le programme euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine.

Comme le Haut-Représentant, nous rejetons les discours ou les actions qui sapent l'Accord de Dayton, remettent en question l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ou encouragent des changements unilatéraux à la structure constituante du pays. Comme ma délégation l'a dit lors de la déclaration de soutien au Haut-Représentant qu'elle a faite à la séance que le Conseil a tenue au mois de mai, le rôle de ce dernier est essentiel pour la mise en œuvre de l'Accord de Dayton et pour veiller à ce que la Bosnie-Herzégovine

puisse mener à bien sa transition afin de devenir un État sûr, stable et pluriethnique.

Les États-Unis appuient fermement la décision du Conseil de mise en œuvre de la paix de proroger le mandat du Haut-Représentant jusqu'à ce que les autorités de Bosnie-Herzégovine réalisent pleinement les cinq objectifs et les deux conditions spécifiés en février. Nous pensons que l'accord du 8 novembre conclu entre plusieurs grands partis politiques est un fait nouveau positif qui offre la possibilité de mettre fin à ce cycle destructeur et de progresser dans la réalisation des objectifs. Cette initiative représente le type de démarche constructive et d'esprit de compromis nécessaires pour que la Bosnie continue d'aller de l'avant. Pour réaliser de véritables progrès, les dirigeants politiques bosniaques devront transformer cet accord en actions concrètes, en trouvant notamment une solution juridiquement viable pour protéger le statut du district de Brcko conformément aux termes de la sentence définitive du Tribunal arbitral.

Enfin, les États-Unis restent pleinement déterminés à aider le peuple de Bosnie-Herzégovine, qui continue à s'efforcer de stabiliser son pays, d'appliquer les réformes et les termes de l'Accord de Dayton et d'aider le pays à trouver sa juste place au sein de la communauté euro-atlantique.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue à la présente séance du Conseil de sécurité à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine. Nous remercions également M. Miroslav Lajčák, Haut-Représentant pour la mise en œuvre de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine, pour le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous nous voyons cependant dans l'obligation de signaler que nous ne sommes pas d'accord avec certaines des observations figurant dans le rapport.

Nous ne souscrivons notamment pas à l'évaluation alarmiste qui a été faite de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons qu'il n'est pas tout à fait exact de mentionner dans le rapport le communiqué du 26 juin dernier prononcé par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, censé traduire « la préoccupation légitime de la communauté internationale quant à la situation politique générale en Bosnie-Herzégovine ». (S/2008/705, résumé)

On le sait, la Fédération de Russie a refusé d'appuyer ce document, dont le contenu ne reflète pas la réalité et va à l'encontre de la politique convenue par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Une évaluation plus équilibrée de la situation en Bosnie-Herzégovine figure dans la déclaration publiée par le Comité directeur à la fin de la séance qu'il a tenue à Bruxelles les 19 et 20 novembre 2008.

Nous voudrions appeler l'attention des membres sur le fait que les observateurs internationaux n'ont fait de graves observations ni sur les préparatifs ni sur la tenue des élections locales du 5 octobre. Ces élections ont été organisées et tenues entièrement par les autorités bosniaques. Il me semble que cela témoigne de la maturité et de la capacité de l'État et des structures locales et fournit un argument supplémentaire en faveur du transfert de responsabilité aux Bosniaques pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes favorables au compromis auquel sont parvenus, le 8 novembre, les dirigeants des grands partis des trois peuples composant l'État, qui porte sur des questions très importantes à l'ordre du jour bosniaque et permet d'envisager dans les prochains mois des progrès substantiels sur la voie du règlement des problèmes les plus épineux, notamment la répartition des biens publics et le statut de Brcko. Cela permettrait en outre à la Bosnie-Herzégovine de continuer à se développer en tant qu'État et d'assurer la mise en œuvre du programme établi par le Comité directeur prévoyant la transformation du Bureau du Haut-Représentant en Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne. Je pense à la mise en œuvre de ce qu'on appelle la formule cinq plus deux – à savoir les cinq objectifs à réaliser et les deux conditions à remplir fixées par le Comité directeur avant la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. L'une des tâches essentielles dont le Haut-Représentant doit s'acquitter à ce stade est d'aider les parties à mettre en œuvre leurs propres accords. Nous réaffirmons que nous sommes prêts à contribuer à ce processus.

Nous préconisons une approche équilibrée de la part de la communauté internationale à l'égard des parties bosniaques et une évaluation objective de ce qu'elles font vraiment. Il subsiste malheureusement des divergences importantes entre les dirigeants des entités bosniaques. À cet égard, nous pensons qu'il est indispensable que toutes les parties respectent l'Accord de paix de Dayton. À ce stade, cet accord de paix est le fondement indispensable à la stabilisation de la Bosnie-

Herzégovine. Il doit être respecté scrupuleusement dans toutes ses composantes – les compétences des organes du pouvoir centraux, aussi bien que les pouvoirs des entités. La réforme ne sera possible que sur la base du consensus des parties. Imposer une sorte de formule ou une ordonnance pour améliorer l'Accord de Dayton, en utilisant notamment ce qu'on appelle les « pouvoirs de Bonn », est inacceptable et voué à l'échec. Nous sommes en outre catégoriquement opposés à la formulation de conditions supplémentaires, comme la réforme constitutionnelle et la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

**M. Terzi di Sant'Agata** (Italie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant, l'Ambassadeur Miroslav Lajčák, et au Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Nikola Špirić. Permettez-moi également de remercier le Haut-Représentant de son rapport détaillé sur la situation en Bosnie-Herzégovine, et de le féliciter des efforts inlassables et habiles qu'il déploie dans une situation particulièrement complexe. L'Italie s'aligne entièrement sur la déclaration faite par le représentant de la France au nom de l'Union européenne (UE). Je voudrais simplement ajouter quelques observations inspirées de notre expérience nationale.

Le rapport de l'Ambassadeur Lajčák brosse un tableau exact de la situation générale dans le pays. Il met en lumière des indices encourageants tout en soulignant des aspects cruciaux qui appellent la communauté internationale à s'engager davantage aux côtés de la Bosnie-Herzégovine.

La signature de l'Accord de stabilisation et d'association en juin dernier est une réalisation historique. Elle montre que les dirigeants politiques locaux peuvent agir constructivement et parvenir à des compromis. La solution de la réforme de la police a été particulièrement bienvenue. Cette réalisation paraissait impensable il n'y a pas si longtemps. La perspective de l'Union européenne est l'instrument qui a permis au Haut-Représentant de proposer une solution. Nous devons évaluer ce succès à l'aune des défis que nous allons devoir relever. L'accord d'Odzak conclu par les trois principales parties bosniaques nous donne une autre raison d'espérer qu'un cercle vertueux a été créé sur le plan du processus politique.

Le rapport note toutefois que :

« Cette politique a continué d'être dominée par une rhétorique nationaliste et anti-Dayton qui

constitue un défi à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'ordre constitutionnel du pays, ainsi qu'à l'autorité du Haut-Représentant et du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. » (S/2006/705, résumé, p. 3)

Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une stabilisation démocratique durable dans le pays. Pour stimuler les progrès, nous devrions aller au-delà du statu quo et défendre le principe de prise en main de leur destinée par les Bosniaques. Pour parvenir à ces objectifs, nous devrions préparer le remplacement du Bureau du Haut-Représentant par le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, étant entendu que le représentant de l'UE doit disposer des moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de ses fonctions.

Le Haut-Représentant Solana et le Commissaire de l'Union européenne ont indiqué qu'il était nécessaire d'examiner la question de la transition. Le 20 novembre, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix s'est félicité que l'Union européenne soit disposée à jouer un plus grand rôle en Bosnie-Herzégovine une fois que le Bureau du Haut-Représentant aura cédé la place au Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne.

Nous devons également encourager les progrès dans la réalisation des cinq objectifs à réaliser et des deux conditions à remplir, forts de notre conviction que les forces politiques présentes dans le pays trouveront des solutions adéquates concernant les deux objectifs qui ne sont pas encore atteints. Le Haut-Représentant Lajčák devra peut-être apporter une nouvelle contribution à cette fin.

L'Italie appelle la direction bosniaque à concentrer ses efforts dans cette direction et à s'abstenir de tout propos et acte de nature à remettre en question les structures de l'État définies par l'Accord de Dayton. Le peuple de Bosnie-Herzégovine a manifesté à plusieurs occasions son souhait ardent et incontestable de vivre dans un environnement pacifique, stable, prospère et multiethnique, et les dirigeants bosniaques doivent agir en conséquence, sans retomber dans les affrontements qui ont causé tellement de dommages à leur pays.

Si nous réalisons ces objectifs, la Bosnie-Herzégovine pourrait progresser substantiellement sur la voie de la stabilisation démocratique et notamment de l'adhésion à l'Union européenne.

L'Italie reste très engagée en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes présents dans le pays avec un contingent important de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR-Althéa). Cette présence militaire internationale est actuellement sous le commandement d'un officier italien. Mon pays contribue substantiellement à tous les contingents civils internationaux, et nous continuerons de le faire.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter de nouveau la bienvenue parmi nous au Haut-Représentant, M. Lajčák. Je le remercie d'avoir brossé un tableau aussi complet de la situation politique en Bosnie-Herzégovine, et je voudrais, par son intermédiaire, remercier son personnel sur place et le personnel de l'Union européenne (UE) sur le terrain pour les efforts qu'ils déploient afin de faciliter la réforme et mettre en œuvre l'Accord de paix de Dayton.

Mon gouvernement appuie pleinement et vigoureusement le Bureau du Haut-Représentant, et nous invitons d'autres membres du Conseil à faire de même. Je voudrais m'associer à la déclaration faite par le représentant de la France au nom de l'Union européenne et remercie l'Ambassadeur Terzi au nom de la Mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) pour tout ce que son Gouvernement et les autres font pour contribuer à y instaurer la paix, la sécurité et la stabilité.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine. C'est un plaisir de le revoir dans cette salle et nous avons apprécié ce qu'il a dit sur l'économie de la Bosnie ainsi que l'appui qu'il a manifesté au Haut-Représentant.

Il a été très encourageant de voir qu'en novembre, le Conseil a prorogé le mandat de l'EUFOR pour une nouvelle période de 12 mois.

Un certain nombre d'orateurs ont mentionné le fait que l'Accord de paix de Dayton a été signé il y a maintenant 13 ans. Treize ans après Dayton, c'est aussi 13 ans après Srebrenica. Nous tenons à saisir cette occasion pour rendre hommage à la mémoire des victimes de cet événement tragique. Nous nous félicitons du fait que M. Radovan Karadzic a été arrêté récemment et transféré à La Haye. Nous attendons avec impatience que Mladic et d'autres personnes encore en fuite soient arrêtés et transférés par les autorités serbes.

L'avenir de la Bosnie-Herzégovine, comme celui des autres pays des Balkans, se joue en Europe. Nous nous associons aux autres orateurs pour regretter l'essoufflement de la dynamique depuis la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, et nous partageons leur préoccupation sur la situation en Bosnie, à la fois en ce qui concerne le manque de réformes et la rhétorique ethnonationaliste de la part de toutes les parties.

Dans ce contexte, l'initiative bosniaque – l'accord Odžaci du 8 novembre – est un progrès très appréciable, d'autant plus qu'il s'agit d'une initiative locale. Nous nous en félicitons. Nous l'appuyons. Nous pensons que c'est un bon exemple d'efforts pour dégager un consensus politique. Nous attendons de tous les acteurs politiques en Bosnie-Herzégovine – et je souligne, tous les acteurs politiques en Bosnie – à s'investir dans le programme de réforme et à œuvrer en vue d'une action concrète.

Je voudrais souscrire à ce qu'a dit le Haut-Représentant au sujet du caractère inacceptable de l'initiative prise par la Republika Srpska, qui a engagé une action pénale contre le premier adjoint du Haut-Représentant Raffi Gregorian et contre un certain nombre de journalistes et de représentants d'organisations non gouvernementales. De telles actions sont contraires à Dayton et n'apportent rien à ceux qui les entreprennent. Nous accueillons avec satisfaction la déclaration récente faite par les ambassadeurs du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix à ce sujet, ainsi que celle faite par les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne le 10 novembre.

Il est regrettable que nous devions encore une fois parler de la rhétorique ethnique et nationaliste émanant des deux côtés de l'échiquier politique. Le Haut-Représentant a accusé en particulier deux dirigeants de chaque côté de l'échiquier politique. Les Bosniaques, qu'ils soient bosniens, serbes de Bosnie ou croates de Bosnie, sont desservis par des tentatives de porter atteinte au statut de la Republika Srpska. La Republika Srpska fait partie intégrante de la Bosnie-Herzégovine et son statut est établi dans l'Accord de paix de Dayton. Son statut ne peut pas être modifié, sauf avec l'accord du peuple bosniaque. Les Bosniaques sont desservis par les tentatives de porter atteinte à l'État de Bosnie. Cela aussi est consigné dans l'Accord de paix de Dayton et a été réaffirmé par l'OTAN, l'Union européenne et le Conseil de sécurité à de nombreuses reprises.

Les Bosniaques sont également desservis par les tentatives de saper l'autorité du Haut-Représentant et de ne pas collaborer avec lui. Je réaffirme qu'il était très réjouissant d'entendre M. Špirić rendre hommage au Haut-Représentant. Au lieu de leur refus de collaborer avec le Haut-Représentant, il serait préférable que les dirigeants bosniaques s'emploient à atteindre les cinq objectifs et à remplir les deux conditions nécessaires pour que le Bureau du Haut-Représentant soit fermé et pour que l'on puisse instituer une pleine présence civile de l'Union européenne. Le Haut-Représentant a dit clairement dans son rapport qu'il est peu probable qu'une telle décision soit prise comme prévu en mars 2009, compte tenu de la situation sur le terrain. Notre position est que cette décision ne doit être prise que lorsque les conditions seront réunies.

Je tiens également à saisir cette occasion pour rappeler que, même si les pouvoirs de Bonn doivent être utilisés avec discernement et uniquement lorsque c'est nécessaire, ils existent et le Conseil les a entérinés dans une résolution adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte. Quant à savoir s'il faut ou non les utiliser à chaque fois que ce sera nécessaire, nous appuyons ce que le Haut-Représentant décidera.

Je voudrais terminer en rappelant que l'Union européenne est déterminée à jouer un rôle accru en Bosnie-Herzégovine. Le Royaume-Uni quant à lui continuera à œuvrer en faveur de la sécurité, de la stabilité, de la prospérité, ainsi que d'un avenir multiethnique pour la Bosnie-Herzégovine et la région des Balkans dans son ensemble.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et au Haut-Représentant, l'Ambassadeur Lajčák, au Conseil de sécurité. Nous les remercions tous les deux pour les exposés qu'ils ont faits au Conseil.

Comme elle l'a rappelé à plusieurs occasions, l'Afrique du Sud appuie pleinement le Haut-Représentant et son bureau, ainsi la politique qui consiste à transférer graduellement tous les pouvoirs aux dirigeants bosniaques. À cet égard, l'Afrique du Sud note avec satisfaction l'adoption depuis longtemps attendue des lois sur la réforme de la police qui a permis à la Bosnie-Herzégovine de signer l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Cependant, la situation depuis n'a pas évolué de manière très positive. Nous sommes déçus du peu de progrès accomplis dans l'application du programme de réforme.

La rhétorique nationaliste croissante en Bosnie est préoccupante. Une telle rhétorique non seulement entrave le bon fonctionnement de l'État et porte atteinte aux progrès enregistrés dans les réformes, elle remet aussi en cause les fondements mêmes de cet État qui ont été établis par l'Accord de Dayton et par la Constitution de la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes préoccupés par les informations fournies par le Haut-Représentant concernant la rhétorique et les actions entreprises contre son bureau dans le but de l'empêcher de s'acquitter de ses tâches. L'Afrique du Sud appelle toutes les cultures de Bosnie-Herzégovine à s'abstenir de telles actions négatives, à sortir de l'impasse politique et à reprendre le processus de réformes. À notre avis, la Bosnie-Herzégovine ne peut progresser dans la voie de l'intégration à l'Union européenne que si toutes les parties engagent un dialogue direct et ouvert, pour réaliser des compromis afin de dégager un consensus.

Ma délégation se félicite donc de la déclaration commune adoptée le 8 novembre 2008 par les dirigeants des trois grands partis politiques, qui est un progrès appréciable sur le voie de la reprise du dialogue interethnique. Toutefois, nous tenons à rappeler que le processus de paix doit aller au-delà d'un simple dialogue. Nous sommes convenus avec le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix que les signataires doivent immédiatement entreprendre la mise en œuvre des réformes, encourager les autres parties prenantes à se joindre au consensus et œuvrer pour traduire toutes ces propositions en mesures concrètes.

**M. de Vengoechea** (Panama) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous nous félicitons de la présence parmi nous de M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et nous le remercions de son intervention. Nous souhaitons également souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant et représentant de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, M. Miroslav Lajčák. Nous le remercions du rapport qu'il vient de nous faire, et du travail qu'il accomplit dans des fonctions que nous savons complexes et rarement appréciées à leur juste valeur.

Le Panama accueille avec satisfaction la signature de l'Accord de stabilisation et d'association entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne. Cet accord correspond entièrement à notre avis que l'avenir de ce pays et d'autres États des Balkans occidentaux réside dans les institutions euro-atlantiques.

Nous sommes vivement préoccupés en revanche par le niveau atteint par la rhétorique nationaliste et par les mesures prises par les dirigeants des groupes ethniques en Bosnie au détriment de la consolidation de l'État et de la mise en œuvre de l'Accord de paix. Il est difficile d'expliquer, après toute la violence dont ont souffert les Balkans, que, plus de 15 ans après que la signature des accords de Dayton ait mis fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine, les dirigeants des groupes constitutifs du pays puissent encore faire passer leurs intérêts ethniques, égoïstes et à court terme avant les intérêts de l'intégration politique et économique au niveau national et régional et avant les intérêts de la consolidation d'une démocratie libérale et d'une Bosnie multiethnique.

Nous savons tous que c'est le nationalisme et l'ethnocentrisme extrêmes qui ont allumé la mèche de l'un des conflits les plus sanglants et les plus horribles que l'Europe a connus depuis la Seconde Guerre mondiale. S'ils venaient à perdurer, ces fléaux empêcheraient les plaies ouvertes par le démembrement violent de l'ex-Yougoslavie de se refermer et les pays auxquels il a donné naissance de pouvoir aller de l'avant.

C'est pourquoi, comme nous l'avons déjà fait à maintes reprises, nous lançons un appel aux dirigeants de tous les groupes constitutifs bosniaques, pour qu'ils œuvrent ensemble, non en tant que membres d'une ou autre ethnie, mais en tant que citoyens de la Bosnie-Herzégovine et, un jour, nous l'espérons, de l'Union européenne, à l'édification d'un avenir plus prospère et plus paisible. Jusqu'à ce jour nous continuerons d'appuyer le Bureau du Haut-Représentant et son recours, chaque fois que de besoin, aux pouvoirs accordés à Bonn.

**M. Grauls** (Belgique) : Je voudrais à mon tour remercier le Haut-Représentant, l'Ambassadeur Lajčák, pour son introduction et pour son rapport très détaillé et très complet au Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier le Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine,

S. E. M. Nikola Špirić, de sa présence et de son intervention.

La Belgique s'associe à la déclaration que la France a prononcée également au nom de l'Union européenne.

D'emblée, je voudrais dire que la Belgique partage entièrement l'évaluation générale que nous a faite le Haut-Représentant. Tout comme lui, la Belgique voudrait souligner l'importance pour la Bosnie-Herzégovine de la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, le 16 juin dernier. Cette signature démontre que sur des réformes essentielles, comme par exemple la réforme de la police, des résultats peuvent être accomplis.

Par contre, depuis cette signature, le train des réformes s'est clairement arrêté. La Belgique est gravement préoccupée par les développements politiques de ces derniers mois en Bosnie-Herzégovine. Je pense, en premier lieu, à la période précédant les élections locales du 5 octobre dernier, pendant laquelle les motivations ethniques et la rhétorique nationaliste ont malheureusement, une fois de plus, paralysé le processus politique. Il est clair que de telles habitudes et de tels comportements portent atteinte aux fondements même de l'État de la Bosnie-Herzégovine et n'aideront pas le pays à atteindre ses objectifs euro-atlantiques que mon pays continue à soutenir pleinement.

En vue de ce rapprochement euro-atlantique, la Bosnie-Herzégovine doit relever d'importants défis. Je voudrais soulever quelques éléments en la matière.

La Belgique salue le récent accord politique du 8 novembre entre trois des plus importants partis politiques. Il importe maintenant de s'assurer que cet accord soit aussi soutenu par d'autres acteurs politiques et que tout soit fait pour une mise en œuvre complète. À cet égard, il est, entre autres, important que la Bosnie-Herzégovine continue à mettre en œuvre les termes de la déclaration du 27 février 2007 du Comité directeur du Conseil de la mise en œuvre de la paix. Cette déclaration lie une éventuelle fermeture du Bureau du Haut-Représentant à la réalisation par la Bosnie-Herzégovine de cinq objectifs et de deux conditions reprises dans la déclaration.

La récente déclaration du Comité directeur faite après sa réunion à Bruxelles les 19 et 20 novembre derniers a réaffirmé l'importance de ces critères. Dans ce contexte, je pense surtout aux questions non

résolues de la répartition des biens publics entre l'État et les autres entités du Gouvernement, et l'application complète de la sentence définitive du Tribunal d'arbitrage de Brcko. La solution de ces deux questions contribuera à amener le Comité directeur, à sa prochaine réunion fin mars 2009, à prendre la décision d'une transition du Bureau du Haut-Représentant vers une représentation renforcée de l'Union européenne.

De plus, la Belgique continue à souligner son attachement à une pleine coopération des autorités de la Bosnie-Herzégovine avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

En guise de conclusion, la Belgique réitère son plein soutien aux dispositions de l'Accord de Dayton et à l'engagement de la communauté internationale, comme en témoigne le récent renouvellement du mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne par notre Conseil. Elle réitère également son appréciation et son soutien pour le travail du Haut-Représentant, qui est aussi Représentant spécial de l'Union européenne.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Miroslav Lajčák pour les informations qu'il nous a données, nous permettant ainsi d'avoir une saine appréciation de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons par ailleurs le Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Špirić dont nous avons apprécié la déclaration.

De la présentation d'ensemble, l'on peut retenir qu'un certain nombre de progrès sont à mettre à l'actif de ce pays. Les plus significatifs sont certainement l'adoption, à la mi-avril, d'une loi sur la réforme de la police; la signature, le 16 juin, avec l'Union européenne de l'Accord de stabilisation et d'association et de l'Accord intérimaire qui l'accompagne; et le Mémoire d'entente entre les trois partis les plus influents de Bosnie, conclu le 8 novembre dernier.

Toutefois, ces acquis ne sauraient faire perdre de vue que la situation générale demeure encore instable; une précarité qu'accentue les tentatives de modification de la Constitution et de remise en cause de l'important Accord de Dayton, ainsi que les menaces contre l'autorité du Haut-Représentant. Au nombre des préoccupations figurent également les incompréhensions entre les entités politiques, qui freinent les avancées dans des domaines aussi cruciaux que la réforme de l'économie, de l'administration

publique, et du secteur de la défense. Il est essentiel que les parties œuvrent à la réalisation des objectifs fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Il est également important que les autorités de Bosnie-Herzégovine continuent de s'investir dans le règlement de la question des réfugiés et des personnes déplacées, et de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Les relations de bon voisinage sont un facteur essentiel dans la viabilité de la Bosnie-Herzégovine, qui, il faut le relever et le souligner, est un État en reconstruction. Les vicissitudes qui ont présidé à sa renaissance commandent donc que la Bosnie-Herzégovine s'entende avec ses voisins pour entreprendre le plus rapidement possible la démarcation de leurs frontières communes, ce qui contribuerait à asseoir les bases solides d'une coopération sous-régionale fructueuse, garante d'une plus grande stabilité.

Par la résolution 1845 (2008), le Conseil de sécurité a marqué son appui au processus de paix en Bosnie-Herzégovine et à l'Accord de Dayton du 10 novembre 1995. La communauté internationale doit agir dans la même direction en continuant d'accompagner la Bosnie-Herzégovine pour la mise en œuvre intégrale des différents accords. À cet égard, il convient de saluer la contribution de l'Union européenne et de sa Force multinationale de stabilisation. De même, il convient de saluer les efforts déployés par l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) et par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Nous voudrions enfin relever les efforts et les initiatives méritoires du Haut-Représentant et de son Bureau dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre général de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous les encourageons, ainsi que le Comité directeur du Conseil de la mise en œuvre de la paix, à poursuivre résolument et avec détermination leur mission pour la stabilité et le retour à une paix durable en Bosnie-Herzégovine.

**M. La Yifan** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Haut-Représentant Lajčák de son exposé et du rapport qu'il a présentés au Conseil de sécurité. Nous nous félicitons également de la présence parmi nous du Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Nikola Špirić, que nous remercions de sa déclaration.

Nous avons suivi le processus politique en Bosnie-Herzégovine et nous notons que la situation générale ces six derniers mois, dans l'ensemble, a été stable. Des progrès ont été faits sur la voie de l'intégration européenne. Nous notons en particulier l'adoption de deux lois sur la réforme de la police, la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne et la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Cependant, nous sommes également préoccupés par certains facteurs de déstabilisation et certaines difficultés qui affectent la Bosnie-Herzégovine.

Comme indiqué dans le rapport du Haut-Représentant, les parties concernées ont eu des échanges systématiques de rhétorique. La croissance économique de la Bosnie-Herzégovine s'est aussi heurtée à de nouvelles difficultés. À mesure que les personnes déplacées et les réfugiés reviennent, elle doit faire face à de nombreux obstacles. Malgré ces obstacles et ces difficultés, nous espérons que le Haut-Représentant et les parties prenantes en Bosnie-Herzégovine continueront de faire les efforts nécessaires pour maintenir la stabilité et la sécurité du pays de façon qu'il puisse avancer sur la voie de la paix, de la réconciliation et du développement. Et en particulier, des efforts devraient être faits pour réaliser les cinq objectifs et remplir les deux conditions fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. L'avenir du peuple de la Bosnie-Herzégovine est entre ses propres mains. Nous pensons que le maintien d'une paix et une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine est de l'intérêt de toutes les parties et qu'un dialogue et une coopération continus constitueront une base importante pour atteindre cet objectif.

Nous saluons la déclaration commune publiée le 8 novembre par les trois grands partis de la Bosnie-Herzégovine sur les domaines de réforme constitutionnelle et le recensement de la population. Nous espérons que les groupes ethniques de la Bosnie-Herzégovine, dans un esprit de réconciliation, renforceront la confiance mutuelle, coopéreront sincèrement, et éviteront les tensions et les affrontements politiques. Nous encourageons aussi le Haut-Représentant à continuer de mener des consultations approfondies avec toutes les parties comme le prévoit l'Accord de paix de Dayton dans le but d'aider les différents groupes ethniques à prendre

des mesures constructives et à progresser dans les domaines de la réforme constitutionnelle, du développement économique et de l'ordre public.

Nous sommes prêts à continuer à appuyer le travail du Haut-Représentant et nous sommes également heureux de voir le rôle positif joué par l'Union européenne pour maintenir la stabilité de la Bosnie-Herzégovine, sa croissance économique et son développement dans le cadre de l'Accord de paix de Dayton. Nous sommes également prêts, avec la communauté internationale, à appuyer et à aider la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts pour instaurer une paix, une stabilité et un développement durables.

**M. Bui The Giang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie M. Lajčák, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, pour le trente-quatrième rapport soumis au Secrétaire général et pour son exposé sur la situation sur le terrain. Nous souhaitons également la bienvenue au Conseil à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et le remercions de sa déclaration.

Nous prenons note des efforts faits pendant la période à l'examen par la Bosnie-Herzégovine pour restructurer sa police, pour consacrer l'état de droit et maintenir dans l'ensemble la viabilité budgétaire et la stabilité macroéconomique du pays. Cependant, nous restons préoccupés par la situation politique en Bosnie-Herzégovine ces derniers mois, qui a été caractérisée, entre autres, par la persistance d'une rhétorique nationaliste dominante sur le plan politique et par des attaques contre les institutions de l'État, ce qui constitue un défi à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État, comme cela est mentionné dans le rapport du Haut-Représentant. Nous sommes tout aussi préoccupés par les difficultés économiques et financières auxquelles pourrait faire face le pays, en particulier à cause de la crise alimentaire et énergétique mondiale.

Dans ces conditions, ma délégation pense qu'à ce stade critique toutes les parties prenantes en Bosnie-Herzégovine doivent faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités politiques et prendre davantage le processus de réforme en main. Nous demandons donc à toutes les parties concernées d'œuvrer ensemble dans un esprit de réconciliation et avec patience à la mise en place d'une solution mutuellement acceptable concernant la création d'un État multiethnique

composé de deux entités où des droits des Bosniaques, des Serbes et des Croates qui y vivent seraient garantis.

Il est important que le processus de réforme constitutionnel se poursuive sous la direction de la Bosnie-Herzégovine et repose sur les principes énoncés dans l'Accord de Dayton et que des efforts plus déterminés soient déployés pour que les engagements pris par les dirigeants fédéraux à l'égard du processus d'intégration européenne soient dûment mis en œuvre.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour confirmer son appui continu constant au rôle joué par le Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et par l'Union européenne dans la facilitation du processus d'intégration régionale et internationale du pays ainsi que dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'Accord de Dayton.

**M. Kleib** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer à ceux qui ont remercié le Haut-Représentant, M. Lajčák, de son exposé et de son rapport. Nous saluons également la présence de S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et nous le remercions de sa déclaration.

Nous notons avec satisfaction que des progrès ont été faits en ce qui concerne la réalisation des objectifs et des conditions fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. De plus, nous nous félicitons des efforts continus déployés par toutes les parties prenantes dans la région qui ont pris diverses mesures pour renforcer l'état de droit aux niveaux local et national. Nous pensons que l'une des conditions fondamentales pour identifier une société forte réside dans l'institution d'une culture de droit. Une telle culture peut garantir que tous les citoyens récoltent véritablement les dividendes de la paix.

Nous prenons note des progrès croissants qui ont été faits par la Bosnie-Herzégovine pour mettre en œuvre l'Accord de stabilisation et d'association. Nous reconnaissons également que la poursuite du mandat de la Force de l'Union européenne contribue à un environnement plus sûr et plus sécurisé dans le cadre ce processus.

En dépit de ces progrès notables, le rapport fait état de préoccupations quant aux conditions de sécurité dans le pays, en raison de l'environnement politique. Nous plaçons notre espoir dans le Bureau du Haut-Représentant qui doit continuer d'engager tous les

partis politiques et toutes les parties prenantes à améliorer encore le climat politique actuellement acrimonieux. Nous pensons que ce climat va sans aucun doute affaiblir et saper la confiance interethnique et rendre ainsi les compromis entre les partis encore plus complexes.

À cet égard, nous continuons de penser que le dialogue, la réconciliation et la négociation doivent être l'option préférée pour le règlement de toutes questions. La coopération entre les partis pourrait ainsi se concrétiser et, surtout les parties pourraient concentrer leur énergie politique limitée sur la réalisation de leur objectif commun de stabilité et de prospérité dans la région.

Nous continuons de noter avec préoccupation le lent retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous encourageons le Bureau du Haut-Représentant, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres parties prenantes à redoubler d'efforts pour résoudre ces questions humanitaires délicates. Il faut que ces efforts comprennent des mesures visant à renforcer le niveau de confiance entre ceux qui rentrent au pays et les populations locales. Comme dans d'autres endroits, nous reconnaissons que plus il faudra du temps à ces personnes pour pouvoir rentrer chez elles et moins elles seront encouragées à le faire. Il faut que ceux qui reviennent soient convaincus qu'ils pourront établir des liens et vivre en paix avec les autres.

Enfin, je tiens à réaffirmer que l'Indonésie continuera d'appuyer le processus politique mené par le Haut-Représentant conformément à l'Accord de paix.

**M. Weisleder** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine pour sa déclaration ainsi que le Haut-Représentant pour son rapport.

Pour ne pas répéter les appels au bon sens lancés par les orateurs qui m'ont précédé et que nous partageons naturellement, je voudrais donner lecture du dernier paragraphe de la déclaration du Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. Il a déclaré : « Je voudrais remercier le Haut-Représentant Miroslav Lajčák pour ses efforts dans l'intérêt de la Bosnie-Herzégovine, même si j'aurais souhaité que son rapport fût plus optimiste et moins sélectif ».

Sur ce point, ma délégation estime qu'il serait plus favorable à la réalisation des objectifs, que nous partageons je pense tous, si les dirigeants de toutes les parties ajustaient leurs vues et leur attitude concernant les paragraphes qui devraient ou ne devraient pas figurer dans les rapports du Haut-Représentant. Il y a eu des controverses sérieuses et difficiles sur ce point, et des progrès ont été réalisés au cours des 13 dernières années, mais un changement d'attitude est nécessaire si l'on veut que la paix et le progrès, auxquels nous aspirons tous, soient instaurés.

**M. Dabbashi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Permettez-moi, tout d'abord, de saluer le Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine et de le remercier de sa présence et de sa déclaration.

Nous remercions également M. Miroslav Lajčák, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, pour son exposé.

Nous saluons l'adoption par l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine des lois attendues depuis longtemps sur la réforme de la police, qui ont ouvert la voie à la signature par ce pays, le 16 juin, de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne (UE). Nous saluons également les progrès concrets réalisés par les autorités de Bosnie-Herzégovine vers la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions mentionnés par le Haut-Représentant. Cela reflète, nous le croyons, le transfert de l'autorité du Bureau du Représentant spécial de l'UE. Nous espérons que ces progrès se poursuivront.

Malgré les faits nouveaux positifs intervenus en Bosnie-Herzégovine, nous restons préoccupés par la persistance des déclarations nationalistes dans tous les camps et par l'interprétation extrémiste et ethnique de certaines questions. La tendance à aborder ces questions dans une perspective extrémiste et ethnique pourrait raviver les tensions et compromettre la stabilité du pays et de la région dans son ensemble.

Nous appelons donc les peuples de Bosnie-Herzégovine à faire preuve de retenue sur le plan politique, à apprendre à coexister à travers le dialogue et le respect des institutions de l'État, à coopérer dans la plus large mesure possible avec le Haut-Représentant et à respecter toutes les dispositions de l'Accord de paix de Dayton ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cette approche

aidera la Bosnie-Herzégovine à devenir un pays plus stable, fondé sur une société multiethnique et multiculturelle, et contribuera à la stabilité et au développement durable dans la région des Balkans.

Nous saluons également les efforts récemment entrepris pour arrêter les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui sont en fuite depuis de nombreuses années. Nous espérons que les efforts visant à retrouver et à traduire en justice les autres fugitifs seront maintenus. Le succès de cette entreprise aiderait le pays à panser ses plaies et à tourner la page du passé. Nous appelons tous les acteurs à coopérer avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, conformément à l'Accord de Dayton.

Nous partageons également l'avis du Haut-Représentant concernant l'annonce formulée clairement et fermement de l'octroi de garanties à la Bosnie-Herzégovine, ce qui créerait une atmosphère de confiance entre tous les Bosniaques qui les aiderait à se consacrer au développement de leur pays. Nous espérons que cela contribuera également au retour rapide de tous les réfugiés bosniaques qui sont encore à l'extérieur du pays.

Nous sommes quelque peu préoccupés par les obstacles qui subsistent au retour d'environ 120 000 réfugiés et personnes déplacées. Nous soulignons la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir leur retour dans leurs foyers. Les réformes constitutionnelles et économiques doivent être poursuivies pour soutenir les efforts du Haut-Représentant à cet égard, et nous espérons que toutes les parties en Bosnie-Herzégovine participeront à ces réformes, qui servent les intérêts de tous, l'instauration de la paix et de la stabilité et la construction d'une société juste dans ce pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma capacité de représentant de la Croatie.

Je souhaite la bienvenue au Haut-Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne (UE), Miroslav Lajčák, et je le remercie pour son rapport et pour son exposé d'aujourd'hui, ainsi que pour le travail qu'il a accompli en Bosnie-Herzégovine, que la Croatie soutient pleinement.

Je souhaite également la bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et je le remercie de sa déclaration.

La Croatie s'aligne sur la déclaration faite par le représentant de la France au nom de l'Union européenne. Je voudrais faire quelques remarques supplémentaires.

Ma délégation salue les importants progrès réalisés en ce qui concerne les réformes qui ont permis à la Bosnie-Herzégovine de signer un Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne le 16 juin. Cet accord est la première relation contractuelle de ce pays avec l'Union européenne, et la première avancée significative vers la transformation de la Bosnie-Herzégovine en un État pacifique et viable engagé de façon irréversible vers l'intégration européenne, ce qui est l'objectif de longue date du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Cependant, en raison de nombreux autres foyers de tensions dans le monde qui ont retenu l'attention de la communauté internationale et des médias, la situation en Bosnie-Herzégovine s'est éloignée de nos préoccupations. À cet égard, nous estimons que la communauté internationale devrait s'intéresser à nouveau à la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes profondément préoccupés par l'évaluation qu'a faite le Haut-Représentant de la situation en Bosnie-Herzégovine, qui est loin d'être stable. À cet égard, nous faisons écho aux conclusions formulées à l'issue de la toute récente réunion du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, qui expriment de sérieuses et vives préoccupations au sujet des « obstacles opposés à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'ordre constitutionnel du pays ». (*S/2008/705, par. 93*)

Ainsi, tout en saluant avec enthousiasme les réformes inspirées par l'UE en Bosnie-Herzégovine et les progrès de ce pays vers l'intégration dans l'UE, nous attirons également l'attention sur un certain nombre de problèmes fondamentaux qui n'ont toujours pas été réglés. Nous soulignons l'importance de relever les défis auxquels est confrontée la Bosnie-Herzégovine à travers un dialogue global et inclusif, en particulier sur les futures réformes constitutionnelles, dialogue qui a besoin d'être intensifié avec l'aide redynamisée et plus soutenue de la communauté internationale et la fourniture d'un appui supplémentaire au Haut-Représentant.

La Bosnie-Herzégovine est confrontée à des problèmes difficiles, et la seule voie de sortie est de parvenir à un accord et à une vision d'avenir acceptable pour ses trois peuples constitutifs. De ce

point de vue, remettre en question les fondements mêmes de la Bosnie-Herzégovine, qui a obtenu la paix grâce à l'Accord de Dayton, est blessant et dommageable. Cependant, toute intention d'améliorer la situation actuelle et de remédier aux problèmes en Bosnie-Herzégovine doit être bien accueillie et encouragée.

Sur ce point, je tiens à souligner que la stabilité de la Bosnie-Herzégovine dépend du respect des droits égaux de ses trois peuples constitutifs : les Bosniaques, les Bosno-Serbes et les Bosno-Croates. Ceci est vital non seulement pour l'avenir et la survie de la Bosnie-Herzégovine, mais aussi pour la survie future des Croates également en Bosnie-Herzégovine. Ces deux futurs sont étroitement liés.

Nous avons dit à plusieurs reprises qu'il ne saurait y avoir une Bosnie-Herzégovine sans Croates dans le pays. Il est dès lors impératif de protéger leur égalité. Étant donné leur situation particulière, je soulignerai à nouveau que leur voix doit être entendue et prise en compte sur une base d'égalité – à la fois ethnique et civique – et sur la base de l'égalité constitutionnelle. Cela découle de la Constitution et de l'histoire de la Bosnie-Herzégovine. Les trois groupes, les trois peuples doivent tous avoir le sentiment qu'il s'agit de leur pays, et ils doivent se sentir en sécurité et protégés sur toute l'étendue de son territoire. Leurs droits de l'homme et leurs libertés fondamentales, ainsi que leurs droits civiques et ethniques, doivent être protégés dans tout le pays, de même que leur droit à regagner leur foyer.

À cet égard, un important volet est la lutte contre l'impunité pour tous les crimes qui ont été commis. Nous nous faisons l'écho des appels lancés par le Haut-Représentant concernant la nécessité d'arrêter les fugitifs réclamés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Ils doivent être transférés à La Haye dans les meilleurs délais.

Enfin, nous offrons aux peuples de Bosnie-Herzégovine une perspective européenne claire et sans ambiguïté. Nous ne ménageons pas nos efforts pour expliquer que cet avenir européen bénéficiera à tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine et à tous ses peuples constitutifs. La Croatie s'y emploie conjointement avec le reste de la communauté internationale, et nous devons persévérer sur cette voie, ensemble. Cela profitera à l'Europe tout entière, y compris à la Bosnie-Herzégovine et à toute l'Europe du Sud-Est.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Miroslav Lajčák afin qu'il réponde aux observations formulées et aux questions posées.

**M. Lajčák** (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité pour l'attention portée à la situation en Bosnie-Herzégovine et pour les déclarations à l'appui de notre mission dans ce pays.

Je voudrais souligner deux points. Le premier est la nécessité d'un compromis et d'un accord entre les trois peuples constitutifs pour que la Bosnie-Herzégovine puisse aller de l'avant. Ensuite – disons-le encore une fois –, la communauté internationale doit appuyer toutes les initiatives lancées au niveau national et honorer le principe d'appropriation.

Nos priorités – par « nos », j'entends celles de la communauté internationale et moi-même – pour la période à venir seront, premièrement, d'achever notre plan de travail tel que défini par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix en février de cette

année et, deuxièmement et tout aussi important, de décider quel est le moment approprié pour redéfinir notre présence en Bosnie-Herzégovine et offrir un plus grand rôle à l'Union européenne. Comme je l'ai dit, la communauté internationale a là une responsabilité conjointe. La meilleure façon de contribuer à ce processus, pour les autorités locales, est de faire preuve de maturité et de démontrer qu'elles sont prêtes à être nos partenaires plutôt que nos adversaires.

Je compte également, dans vos efforts, sur l'attention et l'appui constants de l'ONU et de son Conseil de sécurité et, à cet égard, je voudrais vous remercier d'avance.

Enfin, je voudrais souhaiter au Conseil beaucoup de succès dans l'exécution des grandes responsabilités qui lui ont été confiées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lajčák des précisions qu'il a apportées.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 55.*